

## Séance du : 6 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages exprimés : 12

Pour : 11 Contre : Abstention :

Date de convocation : 01/04/2022

L'an deux mil vingt-deux et le six avril à dix neuf heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick ROLLAND, maire.

Présents : Mmes, Mrs : ROLLAND Yannick, CHASTANET Gisèle, BONNET Christian, TARDIVAUD Laurent, FRUTIER Gérard, MALAVERGNE Nadine, LIMOGEZ Jérôme, DIGNAC Bruno, MOULINIER Arnaud, MARTINEZ Nadja, SUDRIE Sylviane.

Absent excusé : Claire VERTONGEN.

Absent : Nicole TOUS, Philippe DEJEAN, Carole GOSCIMSKI.

Pouvoir : Claire VERTONGEN à Yannick ROLLAND.

Secrétaire de séance : Arnaud MOULINIER.

N° 2022\_04\_d01

**Objet : Chèque GROUPAMA – sinistre cimetière**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un chèque de GROUPAMA pour le remboursement du sinistre au cimetière, d'un montant de 1045.45 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** le chèque de GROUPAMA d'un montant de 1045.45 €

**DIT** qu'il sera versé sur le compte 7788.

N° 2022\_04\_d02

**Objet : Bornes enterrées en commun avec Bourrou et St Paul de Serre**

Lors des tractations pour l'installation des bornes enterrées sur le territoire de la commune, nous avons convenu avec les communes de Bourrou et St Paul de Serre, de mettre des bornes en limite de communes, pour plus de cohérences et un prix d'installation moindre pour notre commune. St Paul de Serre et Bourrou devant participer à hauteur de 50 % sur ces installations.

A ce jour il faut convenir d'un prix à refacturer à ces deux communes, sachant que Manzac à payer la totalité, soit 22 494.43 € moins la subvention d'équipement versée par le SMD3, soit 9 938.63 €.

Il ressort que : BOURROU devra s'acquitter de la somme de : 2 974.75 € : 2 = 1487.37 €

SAINT PAUL DE SERRE devra s'acquitter de la somme de : 1784.75 € : 2 = 892.37 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** la répartition pour Saint Paul de Serre et Bourrou telle qu'indiquée ci-dessus.

**DIT** que les communes concernées recevront un titre des sommes à payer.

N° 2022\_04\_d03

**Objet : Avenants travaux Restaurant scolaire**

Monsieur le maire présente au conseil municipal deux avenants sur les travaux du restaurant scolaire, soit :

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Lot 7 peinture                         |                               |
| Montant total de l'avenant H.T. 620.00 € | <b>MONTANT T.T.C 744.00 €</b> |
| - Lot plomberie chauffage- électricité   |                               |
| Montant total de l'avenant H.T. 432.75 € | <b>MONTANT T.T.C 519.30 €</b> |

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**ACCEPTE** les avenants comme indiqué ci-dessus

**DIT** que les sommes seront inscrites au budget.

**Objet : abrogation délibération 2021\_12\_d02 du 23/12/2021/temps de travail des agents**

N° 2022\_04\_d04

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier recommandé de la Préfecture de la Dordogne signifiant l'abrogation de la délibération n° 2021\_12\_d02 du 23/12/2021 portant sur le temps de travail des agents.

Nous n'avons pas consulté le comité technique auprès du CDG.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

**DECIDE** l'abrogation de la délibération n° 2021\_12\_d02 du 23/12/2021 ;

**DIT** que le comité technique sera consulté.

**Objet : Approbation compte de gestion 2021**

N° 2022\_04\_d05

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Objet : Vote du Compte Administratif 2021**

N° 2022\_04\_d06

Pour : 9 Contre : Abstention : 1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur FRUTIER Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Yannick ROLLAND Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer

		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	Section de Fonctionnement	428 848.27	433 102.74
	Section d'investissement	192 443.66	231 713.85
<b>REPORT EXERCICE N-1</b>	Report section de fonctionnement		116 163.84
	Report section d'investissement		25 987.21
	<b>TOTAL</b>	<b>621 291.93</b>	<b>806 967.64</b>

<b>RESTES A REALISER N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL</b>	<b>621 291.93</b>	<b>806 967.64</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	428 848.27	549 266.58
	Section d'investissement	192 443.66	257 701.06
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>621 291.93</b>	<b>806 967.64</b>

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Votés et arrêtés les résultats définitifs tels que résumés.

**Objet : Vote des taxes locales**

N° 2022\_04\_d07

Il est proposé au conseil municipal de conserver les taux actuels des taxes locales, et de continuer à réduire notre fonctionnement.

Il est donc proposé de voter :

- Foncier bâti                   taux : **50.43 %**                   pour 12 contre 0 abstention 0
- Foncier non bâti           taux : **89.24 %**                   pour 12 contre 0 abstention 0

**Objet : Vote du Budget primitif 2022**

N° 2022\_04\_d08

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent	ou Déficit	ou Excédent
Résultats reportés		120 537.31		65 257.40		185 794.71
Opérations de l'exercice	553 329.31	432 792.00	206 993.00	141 735.60	760 322.31	574 527.60
<b>TOTAUX</b>	<b>553 329.31</b>	<b>553 329.31</b>	<b>206 993.00</b>	<b>206 993.00</b>	760 322.31	760 322.31

Après avoir entendu l'exposé du budget, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

**ACCORTE**           le budget primitif 2022 comme présenté ci-dessus.